



COMMUNE DE SAINT-SULPICE
MUNICIPALITÉ

PRÉAVIS N° 08/15
AU CONSEIL COMMUNAL

CRÉATION DE LA FONDATION
DU THÉÂTRE KLÉBER-MÉLEAU

Saint-Sulpice, le 13 avril 2015

CRÉATION DE LA FONDATION DU THÉÂTRE KLÉBER-MÉLEAU

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le présent préavis a pour but de demander au Conseil communal l'autorisation de créer pour le théâtre Kléber-Méleau une fondation, dont la mission sera d'assurer la gouvernance de l'institution dès le 1^{er} juillet 2015, en remplacement de l'association pour le théâtre Kléber-Méleau, ceci suite au changement de direction.

Les membres fondateurs seront la ville de Lausanne (propriétaire du bâtiment et principal subventionneur actuellement), ainsi que, en fonction du préavis déposé devant leurs Conseils communaux respectifs, les 8 communes du district de l'Ouest lausannois (Bussigny, Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Prilly, Renens, Saint-Sulpice et Villars-Ste-Croix) et Jouxten-Mézery, toutes communes subventionnant régulièrement le théâtre Kléber-Méleau depuis de nombreuses années.

Rappelons que la création et l'adhésion à une fondation font partie des compétences du législatif (art. 4 al 6bis LC), à moins d'une délégation de compétences au début de législature, ce qui n'est le cas ni de Saint-Sulpice, ni d'aucune commune de l'Ouest.

1. HISTORIQUE DU THÉÂTRE

Fondé en 1979 par Philippe Mentha et une septantaine de bénévoles, le théâtre Kléber-Méleau marque depuis 36 ans le paysage romand des arts de la scène. Installée dans un ancien atelier de l'Usine à gaz à Malley aménagé en théâtre par des passionnés au fil des années, l'institution a bénéficié du soutien marqué des collectivités publiques et de fondations privées.

De par sa ligne artistique, le théâtre Kléber-Méleau est reconnu depuis de longues années comme le seul théâtre de répertoire de la région lausannoise. Sur le plan artistique, la programmation s'est ouverte progressivement à la musique et à la création théâtrale contemporaine.

Une association, l'association du théâtre Kléber-Méleau présidée par le directeur du théâtre, en assure la gestion, tant au niveau des ressources humaines que du financement et ce jusqu'à sa dissolution prévue en assemblée générale au 30 juin 2015.

2. TRANSITION VERS UNE NOUVELLE DIRECTION

Groupe de pilotage

C'est en 2013, au vu des enjeux culturels indéniables incarnés par le théâtre, qu'un groupe de pilotage composé des représentants des communes de Lausanne, Renens, Prilly (commune propriétaire, commune territoriale et concernées par le projet Malley) et Ecublens (entre tant que représentante des autres communes de l'Ouest) ainsi que de l'Etat de Vaud s'est constitué afin d'évoquer l'avenir du théâtre en prévision du départ à la retraite de Philippe Mentha. Ses objectifs étaient les suivants :

- a. Positionner la mission du théâtre dans le paysage des arts de la scène de l'agglomération lausannoise.

En cohérence et complémentarité des autres théâtres de la région lausannoise, la mission de lieu de création en lien avec le répertoire a été confirmée.

- b. Organiser le processus de succession.

Un concours international a été lancé début 2014 et a suscité l'intérêt de 31 candidats. Après deux tours d'entretiens, c'est M. Omar Porras, fondateur du Teatro Malandro à Genève et lauréat du Prix suisse du théâtre 2014, qui a remporté l'adhésion des membres de la commission de sélection. Son projet artistique répond non seulement aux missions définies pour le théâtre Kléber-Méleau mais s'inscrit également dans le paysage socio-culturel de l'Ouest lausannois. Par ailleurs, le rayonnement national et international de la démarche du comédien - metteur en scène garantit de plus des financements complémentaires aux subventions publiques.

- c. Proposer une gouvernance adaptée aux exigences d'aujourd'hui.

La fondation de droit privé est le mode de gouvernance choisi pour gérer le théâtre Kléber-Méleau, en raison de sa stabilité structurelle et des garanties de rigueur données par l'organe de surveillance des fondations de l'Etat de Vaud. Ce mode de fonctionnement permet également de renforcer la présence des communes de l'Ouest lausannois dans la gouvernance.

- d. Assurer la transition entre la direction sortante et la nouvelle direction.

La situation de chaque employé de l'association du théâtre Kléber-Méleau a été examinée en regard des critères légaux et du projet artistique de la nouvelle direction. Certains collaborateurs ont souhaité quitter leur fonction alors que d'autres pourront être réengagés par la nouvelle direction. Les contrats de travail ont été résiliés en bonne et due forme par l'association du théâtre Kléber-Méleau et seront le cas échéant repris par la fondation. Le transfert des actifs de l'association du théâtre Kléber-Méleau à la fondation du théâtre Kléber-Méleau fait également l'objet de toute l'attention nécessaire, sous la supervision d'un fiduciaire désigné liquidateur par l'association.

3. STATUTS DE LA FONDATION DU THÉÂTRE KLÉBER-MÉLEAU

Les statuts de la future fondation ont été élaborés en tenant compte de la volonté de faire du théâtre Kléber-Méleau le théâtre de l'Ouest lausannois. C'est ainsi que la commune de Lausanne, les huit communes du district de l'Ouest lausannois et la commune de Jouxens-Mézery sont représentées dans le Conseil de fondation, qui compte de 13 à 21 membres. Les communes de Lausanne, Renens et Prilly, respectivement propriétaire et communes territoriales concernées, ainsi que l'Etat de Vaud, comptent deux représentants au Conseil de fondation alors que les autres communes en comptent un. Les autres membres sont issus de la société civile et sont des personnes reconnues dans le milieu économique ou culturel.

Les buts de la fondation sont la promotion de la culture de l'art dramatique, la gérance et l'exploitation du théâtre Kléber-Méleau. Parmi ses compétences, figurent entre autres l'engagement du personnel, l'approbation du programme d'activité, du budget et des comptes ou la recherche de fonds.

4. INCIDENCES FINANCIÈRES

Participation au capital de la fondation

Les fondatrices sont les communes de l'Ouest lausannois, la commune de Jouxens-Mézery et la ville de Lausanne, l'Etat de Vaud ne pouvant pas être membre fondateur. Par conséquent, elles doivent contribuer au capital de départ, fixé dans les statuts à CHF 80'000.-. Il est proposé que les 3 communes de Lausanne, Renens et Prilly prennent à leur charge chacune CHF 15'000.-, et les autres CHF 5'000.-, portant ainsi le capital de la fondation à CHF 80'000.- en cas d'acceptation de tous les législatifs.

Subventions publiques et perspectives

Pour information, les subventions des collectivités publiques ont été augmentées en 2015 par l'Etat de Vaud et 7 communes de l'Ouest lausannois, portant la subvention totale au théâtre à CHF 1'900'000.-. Afin de garantir la pérennité de l'institution, une convention de subventionnement sera passée entre chaque commune et la fondation, avec l'objectif d'atteindre à l'horizon 2020 le montant de CHF 8.- par habitant pour l'ensemble des communes, celles de l'Ouest lausannois se mettant ainsi à niveau de la contribution de la ville de Lausanne. En 2015, la participation de la Commune de Saint-Sulpice au financement du théâtre Kléber-Méleau a été augmentée de CHF 1.- et se monte à CHF 5.- par habitant.

5. CONCLUSION

Le théâtre Kléber-Méleau poursuivra sa mission de création et d'accueil d'œuvres théâtrales classiques et contemporaines. Avec la nomination d'Omar Porras à sa direction, le théâtre bénéficiera d'un large rayonnement national et international qui lui permettra non seulement de garder ses fidèles spectateurs mais également de gagner de nouveaux publics et de nouveaux soutiens financiers. La volonté d'en faire un lieu artistique inscrit dans la politique culturelle de l'agglomération lausannoise nécessite de le doter d'une structure de gouvernance solide et rigoureuse telle qu'une fondation de droit privé, dont seront membres toutes les communes de l'Ouest lausannois, ainsi que la ville de Lausanne et l'Etat de Vaud.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-SULPICE

- vu le préavis municipal n°08/15
- vu le rapport de la commission chargée de son étude
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

DÉCIDE

- d'autoriser la Municipalité à créer avec les communes de l'Ouest lausannois et la ville de Lausanne une fondation, dénommée Fondation pour le théâtre Kléber-Méleau, qui aura pour mission de gérer le théâtre Kléber-Méleau ;
- d'allouer le montant de CHF 5'000.- comme participation au capital de la fondation. Cette dépense sera imputée au compte no 9152.01 Fondation théâtre Kléber-Méleau, sous la rubrique « Prêts et capitaux de dotation » et sera amortie en une fois en 2015.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic :

La Secrétaire :

A. Clerc

E. Jordan

Déléguée municipale : Mme Anne Merminod